

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D2026003011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Date de la convocation : 17 mars 2026
Votes exprimés : 17

Séance du 21 mars 2026

Le 11 mars 2026 à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel.

PRESENTS : MADER Pierre, ROTH Donata, DEVISCOURT Daniel, ROBERT Sophie, MOLINARD Jean-Luc, DUCROS Martine, STEINMANN Pascale, DUBOUT Jacques, PORTEILLA FOURNIER Dominique, VERNIZEAU Sylvie, BIRNER Michael, AKOUDAD Mohamed, VAN SCHOORS Magali, DRUET Marie-Eve, VALENTIN Pierre, HOLMQUIST Ted, HENRY Antoine

ABSENT : BROYER Nathalie

Secrétaire de séance : STEINMANN Pascale

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-7, L2122-1, L2122-4, L. 2122-5, L 2122-7, L2122-8,

Considérant que le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée,

Considérant que Madame ROTH Donata, Présidente invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

Considérant que Madame ROTH Donata, Présidente lance l'appel à candidature pour la fonction de Maire,

Considérant la candidature de Monsieur MADER Pierre,

Considérant que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

- **1^{er} tour** :

- Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :18
- Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :0

- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9

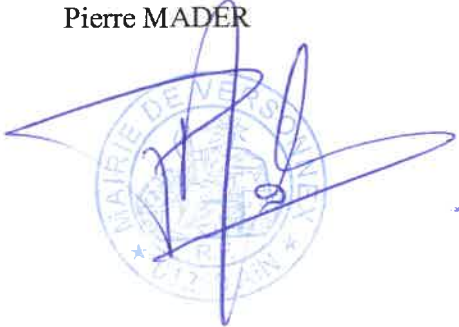
A OBTENU : Monsieur Pierre MADER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire
Pierre MADER

Secrétaire de séance
Pascale STEINMANN



Rendu exécutoire
Le 21 mars 2026
Publié
Le 21 mars 2026